

## FAQ Client – Révision de notre politique tarifaire

Depuis plus de 30 ans, nous accompagnons avec fierté nos plus de 250 clients dans le développement de leurs activités. Nous avons toujours été le plus transparent possible avec nos clients. Nous avons également toujours voulu ne pas répercuter l'intégralité de nos coûts sur nos prix. Néanmoins face à ce contexte inflationniste inédit, nos tarifs sont amenés à augmenter dans les prochains jours afin de continuer à offrir à nos clients un service de qualité et des produits toujours plus innovants.

### **Pourquoi SERIG procède-t-elle à une augmentation tarifaire ?**

---

Depuis des années, nous sommes sujets à des facteurs économiques impactant fortement notre activité sans pour autant répercuter ces coûts sur le tarif de nos abonnements.

En effet, les tarifs de nos solutions n'ont pas augmenté depuis l'arrivée du Groupe DL Software (2015).

Depuis 2022, la résurgence de l'inflation sur les coûts matériels, logiciels, énergétiques et humains liés à notre secteur ne nous permet plus de les absorber tout en continuant à innover au service de nos clients :

- L'enrichissement croissant de nos offres
- La généralisation des offres hébergées
- Le respect des évolutions réglementaires (Loi de finance, dématérialisation, RGPD)
- L'amélioration de nos services (ré-organisation du support, prestations de formation et d'installation à distance, Certification Qualiopi)

### **A quel(s) produit(s) et service(s) s'applique(nt) cette augmentation ?**

---

L'augmentation tarifaire décrite dans cette FAQ concerne uniquement la redevance annuelle des abonnements logiciels.

### **Quel est le pourcentage d'augmentation tarifaire ?**

---

Le montant de l'abonnement annuel appliquera la variation de [l'indice SYNTEC](#) majorée de 5 points de pourcentage.

### **Quand aura lieu cette augmentation tarifaire ?**

---

La réévaluation de nos tarifs prend effet au :

- 1er octobre 2022 pour les nouveaux contrats
- 1er janvier 2023 pour les contrats existants

### **Si je suis dans l'incapacité d'absorber cette augmentation, quelles sont mes alternatives ?**

---

Nous sommes confiants dans le fait que nos clients sont pleinement conscients de 1) la valeur de nos solutions 2) le contexte inflationniste 3) nos capacités à les servir avec des produits et services toujours plus innovants.

Malgré cela, le contexte nous challenge tous et de plus en plus en tant qu'acteur économique. De ce fait, si vous souhaitez connaître les modalités d'une éventuelle résiliation, vous pouvez contacter notre service au 03 84 64 12 13 ou par mail : [contact@serig.fr](mailto:contact@serig.fr)

### **Si j'ai d'autres questions, vers qui me tourner ?**

---

Pour toute autre question et si vous souhaitez avoir plus d'information sur l'application de notre politique tarifaire, notre équipe se tient à votre disposition au 03 84 69 12 13.